



Bâle, le 25 mai 2012

## Communiqué de presse

# Prix attractifs pour les céréales fourragères bio

**La Table ronde des prix de Bio Suisse soutient les céréales fourragères biologiques suisses. Les prix de référence du blé fourrager, du maïs grain, de l'orge et des pois protéagineux sont tous augmentés de 1.00 CHF/dt. Les prix de toutes les autres céréales fourragères bio restent stables au même niveau élevé. Les signes restent donc favorables aux grandes cultures bio Bourgeon.**

Les prix de référence et les conditions de prise en charge de la prochaine moisson de céréales fourragères biologiques labellisées Bourgeon sont fixés. Producteurs, transformateurs et acheteurs se sont mis d'accord sur une augmentation de prix ce jeudi 24 mai 2012 dans le cadre de la Table ronde des prix de Bio Suisse. Les prix de référence du blé fourrager, du maïs grain, de l'orge et des pois protéagineux sont tous augmentés de 1.00 CHF/dt. Les conditions de prise en charge 2012 correspondent aux dispositions de l'interprofession swiss granum. Les prix de référence des céréales fourragères bio Bourgeon poursuivent leur ascension depuis 2009.

La politique des prix de la Table ronde des prix de Bio Suisse soutient les sortes de céréales fourragères les plus demandées sur le marché des aliments fourragers bio. Elle continue aussi de fournir des incitations à la reconversion biologique des grandes cultures. Pour Bio Suisse, cette augmentation de prix est une nouvelle et importante contribution à la diminution de la proportion de céréales fourragères importées.

### Prix 2012 des céréales fourragères Bourgeon Bio Suisse

Culture	2012 Prix de référence à la production CHF/dt	2011 Prix de référence à la production CHF/dt
<b>Orge</b>	81.00	80.00
<b>Avoine</b>	65.00	65.00
<b>Triticale</b>	80.00	80.00
<b>Blé fourrager</b>	84.00	83.00
<b>Maïs grain</b>	84.00	83.00
<b>Pois protéagineux</b>	101.00	100.00
<b>Féverole</b>	90.00	90.00
<b>Cultures associées*</b>	Prix moyen pondéré des composants	

\* Légumineuses à battre et céréales

**Conditions de reprise 2012** pour les céréales fourragères Bourgeon: voir pages suivantes.

Interlocutrice pour les médias:

Sabine Lubow, Responsable Relations publiques, 061 385 96 25, [sabine.lubow@bio-suisse.ch](mailto:sabine.lubow@bio-suisse.ch)

Bio Suisse est la principale organisation bio de Suisse et la propriétaire de la marque Bourgeon. Cette organisation faitière créée en 1981 représente les intérêts de ses 5'600 entreprises agricoles et horticoles Bourgeon, et plus de 800 entreprises agroalimentaires et commerciales ont conclu avec elle un contrat de licence Bourgeon. Toutes ces entreprises sont régulièrement contrôlées par des organismes indépendants qui vérifient et certifient qu'elles respectent bien le très strict Cahier des charges de Bio Suisse. Le Bourgeon garantit des produits de haute qualité agricole, écologique, nutritive et gustative.

Vereinigung Schweizer Biolandbau-Organisationen  
Association suisse des organisations d'agriculture biologique  
Associazione svizzera delle organizzazioni per l'agricoltura biologica  
Associazion svizra da las organisaziuns d'agricoltura biologica

BIO SUISSE  
Margarethenstrasse 87 · CH-4053 Basel  
Tel. 061 385 96 10 · Fax 061 385 96 11  
[www.bio-suisse.ch](http://www.bio-suisse.ch) · [bio@bio-suisse.ch](mailto:bio@bio-suisse.ch)

# Conditions de prise en charge 2012 pour les céréales fourragères Bourgeon Bio Suisse

## 1. Prix à la production et conditions de prise en charge (Selon décision de la Table ronde des prix du 24 mai 2012)

Les prix de référence et les exigences sont valables pour la prise en charge par un moulin fourrager départ centre collecteur après prénettoyage. Prise en charge uniquement des marchandises saines sans odeur de moisi. Les prix de référence sont valables dans toute la Suisse.

Culture	Prix de référence à la production CHF/dt	Poids à l'hectolitre pour le prix plein (suppléments et déductions selon point 2) Kg/hl	Humidité maximale %	Charge (impuretés) valeurs tolérées		
				Corps étrangers %	Graines %	Grains cassés %
Blé fourrager	84	73.0 - 76.9	14.5 %	0.5	5.0	5.0
Orge	81	65.0 - 66.9	14.5 %	0.5	5.0	4.0
Avoine	65	54.0 - 55.9	14.5 %	-	-	-
Triticale	80	≥ 66.0	14.5 %	0.5	5.0	5.0
Maïs grain	84	—	14.0 %	0.5	3.0	-
Pois protéagineux*	101	—	13.5 %	-	-	-
Féverole*	90	—	13.5 %	-	-	-
Cultures associées** (légumineuses à battre et céréales)	Moyenne pondérée des composants	Pas de déductions ni de suppléments	13.5 %	0.5	-	-

Les **exigences de qualité** correspondent aux dispositions 2012 de swiss granum ([www.swissgranum.ch](http://www.swissgranum.ch)).

\* Pour les **pois protéagineux** et la **féverole**, les prix de référence pour les livraisons aux acheteurs sont respectivement 86 et 75 CHF/dt. La différence de 15 CHF/dt est remboursée au centre collecteur par le Pool des céréales fourragères.

\*\* Le prix des **cultures associées** est déterminé sur la base d'un échantillon moyen représentatif prélevé pour déterminer les proportions des différents composants afin de calculer le prix moyen pondéré.

**Céréales germées:** blé: 78.00 CHF/dt (pour temps de chute inférieur à 120 s: s'entendre avec l'acheteur);  
seigle: 75.00 CHF/dt (grandes quantités: s'entendre avec l'acheteur);  
épeautre: 52.50 CHF/dt (grandes quantités: s'entendre avec l'acheteur).

Cas spéciaux (ramassage dans un lieu isolé, transport de petits lots isolés, frais de transport exagérés par unité): une contribution aux frais de transport peut être facturée au fournisseur / au producteur.

## 2. Suppléments et déductions pour le poids à l'hectolitre

(Selon décision de la Table ronde des prix du 24 mai 2012)

Blé fourrager		Orge		Avoine	
kg/hl	Supplément, déduction CHF/dt	kg/hl	Supplément, déduction CHF/dt	kg/hl	Supplément, déduction CHF/dt
		≥ 71	À convenir	≥ 60	À convenir
≥ 79	À convenir	70	+ 0.60	59	+ 1.00
78	+ 0.30	69	+ 0.45	58	+ 0.75
77	+ 0.15	68	+ 0.30	57	+ 0.50
<b>76</b>	<b>Prix normal</b>	67	+ 0.15	56	+ 0.25
<b>75</b>	<b>Prix normal</b>	<b>66</b>	<b>Prix normal</b>	<b>55</b>	<b>Prix normal</b>
<b>74</b>	<b>Prix normal</b>	<b>65</b>	<b>Prix normal</b>	<b>54</b>	<b>Prix normal</b>
<b>73</b>	<b>Prix normal</b>	64	- 0.15	53	- 0.25
72	- 0.15	63	- 0.30	52	- 0.50
71	- 0.30	62	- 0.45	51	- 0.75
< 71	À convenir	61	- 0.60	50	- 1.00
		< 61	À convenir	< 50	À convenir

**Triticale:** Valeur minimale pour la prise en charge = 66 kg/hl (*pas d'échelle de suppléments*); < 66 kg/hl: à convenir.

Le **prix normal** plus/moins supplément/déduction pour poids à l'hectolitre est valable pour une marchandise saine, sèche, de qualité marchande normale, sans odeur de moisi, ne contenant pas plus d'impuretés (charge) que les valeurs tolérées. Le prix des lots contenant davantage de charges doit être convenu avec l'acheteur.

Pour l'orge, l'avoine et le maïs de **qualité alimentaire**, ce sont les exigences de l'acheteur qui font foi.